

Le 17 mars 2020

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi 17 mars 2020, à 19h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Monsieur	Gilles Dumont

Monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9044

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Autorisation de payer une somme en vertu d'une entente
- 5- Résolution pour nommer le ou la représentant(e) de la bibliothèque
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9045

4. AUTORISATION DE PAYER UNE SOMME EN VERTU D'UNE ENTENTE

Considérant l'entente en date du 3 mars 2020 ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à payer la somme de 9 900.00\$ afin de respecter ses engagements en vertu de l'entente portant le numéro de dossier TAT CQ-2019-2598 et CQ-2019-5404.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9046

5. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE OU LA REPRÉSENTANT(E) DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur une proposition de Mélissa Lord, appuyé par Gilles Dumont, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Roberto Pelletier représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent ; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h08.

Mairesse

Secrétaire-trésorier